

Débats de la Chambre des communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Présidence de l'honorable W. Ross Macdonald, Orateur

PREMIÈRE SESSION—VINGT ET UNIÈME LÉGISLATURE

La 20^e législature ayant été prorogée et dissoute par proclamation le samedi 30 avril 1949, puis des brefs ayant été lancés et rapportés, les nouvelles Chambres ont été convoquées pour l'expédition des affaires le jeudi 15 septembre 1949, et, en conséquence, se sont réunies le jour dit.

Le jeudi 15 septembre 1949

Le Parlement ayant été convoqué pour aujourd'hui par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général, pour l'expédition des affaires, et les députés étant réunis, M. Léon-J. Raymond, O.B.E., greffier de la Chambre, donne lecture d'une lettre du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que l'honorable Patrick Kerwin, à titre de député du Gouverneur général, sera présent à la salle du Sénat, le jeudi 15 septembre, à midi, pour faire l'ouverture de la première session de la vingt et unième législature du Canada.

Le major C.-R. Lamoureux, huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Messieurs de la Chambre des communes,

Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, la Chambre se transporte à la salle du Sénat, dont le président prononce les paroles suivantes:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je suis chargé par Son Excellence le Gouverneur général de vous informer qu'il ne juge pas à propos de faire connaître les motifs qui l'ont porté à convoquer le Parlement fédéral avant que la Chambre des communes ait choisi son président, conformément à la loi; mais cet après-midi même, à trois heures, Son Excellence fera connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Sur ce, MM. les députés rentrent dans leur salle de délibérations.

ÉLECTION DE L'ORATEUR

M. W. ROSS MACDONALD, REPRÉSENTANT DU
DISTRICT ÉLECTORAL DE BRANTFORD

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur Raymond, les députés élus à la Chambre pour faire partie du vingt et unième Parlement canadien viennent, pour

la première fois, de présenter officiellement leurs hommages au représentant de Sa Majesté, qui leur a rappelé leurs obligations en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le moment est maintenant venu de nous conformer à l'article prescrivant que les députés élus pour constituer un parlement après des élections générales doivent, à la première occasion, procéder à l'élection de l'un d'entre eux comme orateur.

Il y a quatre ans, mon prédécesseur, le très honorable W. L. Mackenzie King, à titre de premier ministre, résumait de façon intéressante les dispositions de la loi et les exigences de la coutume et de la tradition, quant au choix de l'Orateur. Il énumérait en même temps de façon précise les qualités qu'il convient de chercher chez celui d'entre nous que nous désignons à ce poste élevé. Je ne répéterai pas aujourd'hui ce qu'il nous disait à cette occasion, mais ceux qui songeraient à rafraîchir leurs souvenirs en matière d'histoire, trouveront cet intéressant résumé dans le premier fascicule du hansard de la vingtième législature.

J'espère et je crois que tous les membres de la Chambre approuveront la nomination à ce poste élevé de celui d'entre nous dont j'aurai l'honneur de proposer le nom. Je suis convaincu que tous les députés qui ont eu l'occasion de siéger avec lui dans les années passées m'approuveront de tout cœur, en particulier ceux qui étaient ici au cours de la dernière législature et qui ont pu observer avec quelle compétence et quelle distinction il a rempli les fonctions de président de comités et d'Orateur adjoint.

Ces députés auront compris que j'ai l'intention de proposer que M. Ross Macdonald, membre élu de Brantford, soit choisi pour présider à nos délibérations durant la présente législature.